Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-213503121-20260119-003_26-DE

Département d'Ille-et-Vilaine Commune de Saint-Senoux Saint Senoux	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026**
MEMBRES En exercice : 19 Présents : 13 Votants : 18 Pouvoirs : 5 **DATES** Convocation : 15/01/2026 Affiché le : 23/01/2026	L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Senoux, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances en Mairie, sous la présidence de Maryline LAIR, Maire. **Présent.es** : LAIR Maryline, HINRY Delphine, TEXIER Nicolas, THEZE Éric, VAN BUTSEL Juliane, FOLATRE Vincent, DUPONT David, ESNAUD Bernard, DUCHET Soizic, CHAUVEL Guillaume, DUBOURG Géraldine, CORMIER Jean-Pierre, MASSIOT Christophe **Absent.es** : COUEPEL Anne-Marie, THOMAS Christophe, BOITEAU Christophe, QUINQUET Héloïse, de CRISENOY Claire, GENDRON Natacha **Pouvoirs** : COUEPEL Anne-Marie à ESNAUD Bernard, THOMAS Christophe à LAIR Maryline, BOITEAU Christophe à THEZE Eric, QUINQUET Héloïse à HINRY Delphine, de CRISENOY Claire à DUPONT David, **Secrétaire de séance** : TEXIER Nicolas

Délibération n°003.26

➢ **Objet - Demande de subvention DETR / Glenmor**

Madame la Maire expose le projet d'éco-réhabilitation de Glenmor, dont le coût prévisionnel est estimé à 2 171 900 € HT dont 1 798 000 € HT de travaux.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération comprend :

- Subvention État DETR
- Subvention État DSIL
- Subvention État Fonds vert
- Subvention conseil régional
- Subvention conseil départemental
- Subvention ACTEE2 (accordée)
- Subvention État DRAC
- Fonds de concours
- Fonds européens
- Fonds propres
- Emprunt
- Recettes générées par le projet

Monsieur CORMIER s'étonne que dans le plan de financement prévisionnel joint à la préparation du conseil, les montants inscrits soient différents des précédents tableaux votés en conseil municipal en 2025.

Madame la Maire précise que le plan de financement est prévisionnel. Il est donc ajusté en fonction des dispositifs de subvention des partenaires du projet (enveloppes budgétaires, des taux, etc.) et plus globalement des conditions d'éligibilité. La difficulté est effectivement d'avoir un accord avant que le projet ne soit engagé, ce qui rassurerait évidemment tous les élus, mais dans certains dispositifs, le projet doit être en phase APD pour être déposé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour, 2 voix contre (CORMIER Jean-Pierre, DUBOURG Géraldine), et 1 abstention (MASSIOT Christophe) décide :

- d'adopter l'opération visant à réaliser le projet d'éco-réhabilitation de Glenmor estimé à 2 171 900 euros HT dont 1 798 000 euros HT de travaux,
- d'arrêter les modalités de financement,
- d'autoriser Madame la Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement,
- de donner tout pouvoir à Madame la Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Maryline LAIR

MAIRIE DE ST-SENOUX 35580